

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du JEUDI 10 Janvier 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse; particulières, ni les lettres non-affranchies.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 22 décembre.*

Les arrangemens pour augmenter l'armée prussienne, destinée à la défense de l'Empire sur le Rhin, & particulièrement des états du roi en Westphalie, se prennent en ce moment avec plus d'activité, qu'on n'y avoit remarqué jusqu'ici.

Les dernières lettres que nous avons de Francfort, sont du 15 de ce mois : celle dont nous allons donner l'extrait, peut être regardée comme officielle (1).

« Après que le roi eut résolu de faire chasser les postes ennemis, qui se tenoient encore en-deça de Hochheim dans les villages de Diedenbergen, Weilbach & Eversheim, pour resserrer toujours davantage l'ennemi sur la droite du Rhin, les détachemens postés sur notre aile droite, reçurent d'abord l'ordre de s'avancer pour faciliter l'attaque projetée. En conséquence, le 15 décembre au matin, le colonel Hiller se porta avec son détachement jusqu'aux hauteurs (ou Klinge), & y occupa le défilé : il plaça un second poste près de la maison de la Chaussée sur le chemin qui va de Wisbaden à Langen-Schwabach. Le général-major de Pfau s'avança avec sa brigade & occupa trois postes, l'un sur la Platte ou la hauteur, dite le Mont-Trompette (Trompeterberg; le second entre cette hauteur & la susdite maison de la Chaussée; le troisième près de Naurath. Le prince royal s'avança aussi avec sa brigade, pour soutenir ces postes en cas de besoin. Pour l'attaque même, il fut désigné six bataillons & quelques centaines de hussards, aux ordres du prince héréditaire de Hohenlohe; 5 bataillons & 15 escadrons sous ceux du lieutenant-général comte de Kalkreuth. Ces corps marchèrent sur deux colonnes vers Wallau, Massenheim, & Wickert. A notre approche, l'ennemi abandonna tous ses postes avec beaucoup de promptitude, & nous le poursuivîmes jusqu'au-delà de Hochheim près de Cassel, fauxbourg de Mayence. Dans cette poursuite, nous fîmes 30 prisonniers. Nous pûmes voir qu'il défiloit beaucoup de troupes par le pont du Rhin de Cassel, pour rentrer à Mayence. Nous garnîmes Wisbaden, Bergstadt, Flidsheim, Wickert, Massenheim, Deckenheim.

Notre dessein est de pousser demain, 16 décembre, encore plus avant, pour chasser l'ennemi des trois seuls villages qu'il occupe encore, Ribrich, Mosbach & Erbenheim, & le renfermer ainsi fort à l'étroit dans Cassel. Si le Rhin, commençant à charrier des glaces, oblige de lever le pont de Mayence, il est peu probable que l'ennemi se maintiendra dans Cassel ».

L'on parle beaucoup ici d'une lettre très-singulière que le général Custine a écrite au roi le 19 novembre, pour lui proposer de s'emparer de concert de l'armée hessoise, d'attaquer ensemble Ehrenbreitstein, & de continuer, à forces combinées, la guerre contre l'Autriche, après avoir rompu l'alliance de notre cour avec elle.

## AUTRICHE.

*Extrait d'une lettre de Vienne, du 24 décembre.*

On ne s'apperçoit point à la cour que la guerre va mal pour nous; c'est l'affaire des ministres. L'empereur, rétabli d'une incommodité qu'il avoit gagnée à la chasse, s'occupe de ses plaisirs avec autant de sérénité, que si ses généraux dinoient à Paris avec Brunswick & le roi de Prusse. Les divertissemens du carnaval sont l'objet principal de ses soins & de ses sollicitudes paternelles impériales & royales. En attendant la reprise de Mayence, de Spire, de Liege & des Pays-Bas; en attendant la guerre des Turcs, on s'occupe à mettre le théâtre national sur un pied brillant. Le prince de Rosenberg en a la direction. M. Jünger est nommé poète de ce théâtre; & il y a des encouragemens & des récompenses pour les auteurs qui feront jouer leurs pièces à Vienne, avant que de les donner à aucun autre théâtre. On ne néglige rien non plus pour donner à l'opéra italien toute la perfection dont il est susceptible. Il n'y a que la tragédie françoise à laquelle on ne pense pas; mais les bons Viennois espèrent qu'ils en auront le plaisir dans le courant de l'été prochain. Nous possédons ici la fameuse chanteuse italienne Bartoletti, & nous attendons de Naples cinq autres chanteurs & chanteuses.

On peut dire à la louange de l'empereur, qu'il danse avec beaucoup de grâce; c'est une justice que lui a rendue M. le duc de Bourbon-Conti lui-même.

On assure ici que M. Lindsey, ancien secrétaire de légation de la Grande-Bretagne, a été envoyé à Paris, non pour l'affaire de l'Escaut, comme le croient quelques-uns, car son voyage étoit déjà décidé avant que les François déclarassent la libre navigation de ce fleuve, mais pour sonder l'opinion

(1) Cette lettre donne des détails sur la même affaire dont le général Custine a rendu compte dans une lettre insérée dans notre feuille le 7 de ce mois.

publique sur le succès que la cour de Saint-James pourroit se promettre, en proposant la médiation dans la guerre présente, & en tâchant de sauver le roi.

Le plan de la campagne prochaine est déjà concerté avec la Prusse. Chaque armée sera indépendante de l'autre; mais elles agiront cependant de concert, & se soutiendront réciproquement. L'armée impériale s'avance de Nuremberg, vers la partie inférieure du Rhin, pour passer ce fleuve. Le corps de Clairfait se réunira à ceux de Hohenlohe & de Brentano. Le premier but est de cerner Mayence de toutes parts, de couper tout secours à cette place, & d'épargner la ville autant qu'il sera possible. En même-tems on attaquera Landau & puis Strasbourg.

#### A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre particulière de Cassel, près Mayence, du 30 décembre.*

Depuis six jours, la désertion est très-fréquente chez les Prussiens. Il n'y a pas de jour qu'il ne nous vienne six à sept hommes, tous hussards, avec armes & bagages. Ils vendent leurs chevaux deux, trois & quatre louis d'or tout sellés, & disent tous que s'il y avoit plus de liberté chez eux, toute leur armée viendroit joindre la nôtre. J'ai eu le bonheur de me trouver hors de Francfort lors de la reprise par les Prussiens & Hessois, dont vous connoissez déjà les moyens pour parvenir à leur but. Ils ne se battent pas volontiers avec nous en campagne; mais ils sont forts pour la trahison. Les honnêtes bourgeois de Francfort, qui n'ont aucune part à la matinée du 2 décembre, nous regretteront encore plus d'une fois, car la présence du gros Guillaume leur coûtera cher. En attendant, il les honore de sa pratique royale, trouve sur-tout les draps de sa convenance, & il leur paiera sûrement tout cela après la guerre, foi de roi.

Nous souffrons beaucoup du tems pluvieux; mais comme guerriers, sous le commandement de Newinger, nous avons des raisons pour ne pas nous en plaindre. Nous attendons l'ennemi de pied ferme.

Le 22 décembre, M. de la Fayette & ses compagnons sont arrivés à Lipstadt, avec une escorte de douze hommes. Le lendemain, ces prisonniers sont repartis pour Magdebourg.

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 4 janvier.*

Il ne s'est rien passé d'intéressant au parlement depuis le 1<sup>er</sup>. Le 2, M. Dundas, secrétaire d'état pour l'intérieur, occupa toute la séance par différentes motions; il exposa à la chambre que la mauvaise récolte de l'année dernière avoit rendu le grain rare en Ecosse, & que la cherté du charbon de terre augmentoit la misère des habitans pauvres de ce pays. Il annonça une motion pour supprimer les droits mis sur l'importation du charbon de terre en Ecosse, droits très-onéreux pour le peuple, sans être bien utiles au gouvernement, puisqu'ils ne rapportent que 10,000 liv. sterl. net.

Il fixa ensuite l'attention de la chambre sur le commerce des Indes Orientales, objet de la plus grande importance pour l'Angleterre; mais avant de prendre une mesure générale, il desiroit que la chambre eût communication de tous les documens qui pouvoient l'éclairer; il fit la motion que trois différens rapports de la compagnie des Indes sur les diverses parties de leur établissement & de leur administration dans l'Inde, seroient mis sous les yeux de la chambre; ce qui fut adopté, & les papiers demandés furent apportés dans la séance même.

Le même ministre observa ensuite que l'établissement de la milice nationale en Angleterre ayant paru une mesure

propre à contribuer efficacement à la défense intérieure du pays, il ne voyoit aucune bonne raison pour ne pas étendre à l'Ecosse cette mesure de sûreté: il annonça une motion sur cet objet.

On reprit la discussion du bill de police concernant les étrangers, qui amena quelques amendemens. Le procureur-général dit que l'exécution de ce bill devenoit d'autant plus nécessaire, qu'il savoit avec certitude que depuis trois jours 400 étrangers avoient débarqué en Angleterre, & marchaient sur Londres. M. Burke confirma cette assertion. Tous les orateurs convinrent qu'il falloit avoir attention de bien distinguer, dans les clauses du bill, les étrangers persécutés qui venoient chercher un asyle dans le royaume, d'avec ceux qui n'y venoient que pour y semer le trouble & la sédition. Le rapport définitif du bill, & la grande discussion pour laquelle M. Fox & M. Pitt semblent s'être réservés, a été remise à aujourd'hui; mais il n'y a aucun doute que le bill ne passe sans beaucoup de division.

Un autre incident prouve que le ministère ne néglige aucun moyen de diriger & réchauffer l'opinion publique selon ses vues. Il y a ici un poète-lauréal, c'est-à-dire, un poète pensionné par le roi pour chanter ses louanges dans toutes les occasions. C'est M. Henri James Pye qui est aujourd'hui revêtu de cette dignité. Il a composé pour nouvel an, suivant l'usage, une ode qui a été mise en musique & exécutée hier devant leurs majestés & toute la cour. Le sujet de cette ode est une comparaison de l'état d'anarchie & de désolation qui déchire la France avec le bonheur, la prospérité & la liberté paisible dont jouit l'Angleterre. Je ne vous citerai rien de cette injurieuse production; je remarquerai seulement qu'on y complimente Albion sur ce qu'elle ne borne pas ses soins tutélaires à ses propres enfans. « Elle étend, dit-on, les rayons sacrés de la liberté protectrice sur tous ceux qui lui demandent » un asyle; la main secourable de la patrie adoucit les douleurs des infortunés que la faction a pros crits de leur terre » natale. » Il paroît que le poète n'étoit pas dans le sens du ministère, quand il projettoit cette loi d'inquisition qui foumet tous les étrangers à des gênes si contraires à l'hospitalité généreuse & encore plus à la sainte liberté.

Hier quatre députés du corps entier des catholiques-romains d'Irlande, eurent une audience particulière du roi, dans son cabinet, en lui présentant une pétition dans laquelle ils demandent le redressement des griefs dont ils se plaignent depuis si long-tems. Le roi leur a fait un accueil très-distingué. La pétition est énergique & touchante. On ne doute pas que les catholiques irlandais n'obtiennent au moins des améliorations essentielles dans leur état politique; beaucoup de gens pensent même qu'ils obtiendront dans la session actuelle du parlement la participation entière aux droits d'élection qu'ils réclament particulièrement. Au reste, dans cette même pétition, les catholiques protestent de leur attachement à la constitution, *telle qu'elle est établie dans les trois ordres, du roi, des lords & des communes.*

Le ci-devant duc de Luxembourg est arrivé ici avant-hier.

*Extrait d'une lettre de Londres, du 4 janvier.*

Chaque jour donne de nouvelles preuves de l'impulsion que le ministère est venu à bout de donner à l'esprit public, & de l'enthousiasme populaire excité en faveur du gouvernement du roi. Les papiers sont remplis d'annonces de nouvelles associations, des comtés, des villes, des paroisses, des différentes corporations de tout le royaume, pour la défense de la constitution & le maintien de la paix. D'anciens promoteurs des réformes constitutionnelles, déclarent aujourd'hui que dans ces circonstances, il seroit impolitique de demander aucune innovation. On a remarqué que M. Fox &

M. Shér...  
des franc...  
tionnell...  
d'une so...  
tannique...  
Le n...  
Le roi &...  
été avan...  
sente a...  
de très-...  
péter l'a...  
de Sans-...  
qui fut...  
fit répé...  
du spect...  
spirituel...  
On peut...  
sieme co...  
» impor...  
» comm...  
» berté...  
» aisém...  
» appre...  
» sans f...  
» consen...

Les r...  
tion fait...  
galité e...  
dans pe...  
ment la...  
tique de...  
maniere...  
attenda...  
ce mois...  
à la co...  
bons cit...  
aristocr...  
pour ég...  
se donn...  
Nou...  
dispositi...  
du Rhin...  
ajouten...  
où elle...  
d'un m...  
D'un a...  
beaucou...  
que d'a...  
principa...  
pouffen...  
paravara...  
Les...  
vines...  
francs...  
Des...  
font de...  
respect...  
au com...  
facilite...  
sieurs v...  
veille...  
mesure...  
maison...

M. Sheridan, n'avoient assisté ni aux assemblées de la *taverne des francs-maçons*, ni à celles de la *société d'instruction constitutionnelle*; tandis que M. Fox a souscrit à une déclaration d'une société formée pour le maintien de la constitution britannique par un roi, des lords & des communes.

Le même esprit se manifeste dans les spectacles publics. Le roi & la reine, accompagnés de trois de leurs filles, ont été avant-hier au théâtre de Covent-Garden, où leur présence avoit attiré une affluence prodigieuse, & où, après de très-vifs & longs applaudissemens, on fit chaster & répéter l'air éternel de *God, save the king*. Au nouveau théâtre de *Sans-Soucy*, on chanta, le premier de l'année, une chanson qui fut reçue avec les plus grands applaudissemens, qu'on fit répéter à grands cris, & qui fut répétée encore à la fin du spectacle. Cette chanson est une satire très-amère & peu spirituelle du caractère françois & de la révolution françoise. On peut juger de cette facétie par cette traduction du troisième couplet. « Quelques-uns louent une nouvelle liberté, importée de France ! Est-ce qu'on enseigne à être libre comme à danser ? La France enseigne aux Bretons la liberté, leur droit divin ! Une lampe de nuit pourroit aussi aisément apprendre au soleil à briller. L'an célèbre 93 lui apprendra que nous sommes libres, libres sans licence & sans faction, libres de cœur & de voix pour chanter, *Dieu conserve le roi* ».

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 5 janvier.

Les représentans de cette ville ayant protesté contre l'élection faite dans les assemblées primaires, élection dont l'illégalité est évidemment reconnue, l'on procédera sans doute dans peu à un nouveau choix. Avant tout, il faut voir comment la convention nationale, inférite de la conduite fanatique des Brabançons, regardera cette affaire, & de quelle manière la nation françoise doit se comporter avec eux. En attendant, les électeurs qui devoient se rassembler le 10 de ce mois, pour nommer les députés de la ville de Bruxelles à la convention nationale belge, ne le feront pas. Les bons citoyens gémissent de toutes les entraves qu'un parti aristocratique ne cesse de mettre dans la marche des affaires, pour égayer le peuple & retarder le moment où les Belges se donneront une constitution digne d'eux.

Nous apprenons que le général Clairfait fait toutes les dispositions nécessaires pour défendre vigoureusement les bords du Rhin. Les mêmes lettres qui nous annoncent ces détails, ajoutent que l'armée autrichienne se fortifie dans Cologne, où elle a déjà été renforcée de quelques régimens, & que, d'un moment à l'autre, elle attend de plus grands secours. D'un autre côté, les troupes françoises continuent à souffrir beaucoup du manquement de vivres & de fourrages, ainsi que d'autres objets de première nécessité; ce qui est la cause principale pour laquelle, depuis l'affaire de Vervins, ils ne poussent plus les Autrichiens avec autant de vivacité qu'auparavant.

Les François engagent beaucoup de monde dans nos provinces, pour compléter leurs légions & leurs bataillons francs.

Des lettres de la Haye nous annoncent que les Hollandois font des préparatifs pour se mettre sur un pied de défense respectable. L'on travaille avec activité à porter les régimens au complet; on donne même de gros engagemens, pour faciliter davantage le recrutement. Dans quelques ports, plusieurs vaisseaux sont mis en armement; cependant l'on travaille avec assez de lenteur à leur équipement. Outre ces mesures de défense que le stadhouder met en usage, la maison d'Orange compte beaucoup plus sur les secours étran-

gers, pour protéger son autorité chancelante, que sur ses propres forces, insuffisantes pour soutenir une attaque étrangère, & contenir le parti patriote prêt à prendre les armes pour recouvrer sa liberté. Les environs de Bois-le-Duc ont été inondés, & les garnisons de toutes les villes frontières augmentées.

La province de Flandre, qui s'est toujours distinguée par son attachement aux principes démocratiques, indignée de la conduite des Brabançons, paroît vouloir se détacher d'eux, pour faire cause à part. L'on regarde ici comme certain que cette belle partie de la Belgique demandera sa réunion à la France.

FRANCE.

De Paris, le 10 janvier.

Il semble que le décret de la convention qui a fermé la discussion sur le procès de Louis XVI, se soit étendu jusques sur les conversations particulières. Il y a trois jours qu'on ne parloit d'autre chose; aujourd'hui l'on se tait. L'on attend en silence la grande décision que la convention nationale va prononcer sur cette importante affaire. Les adresses qui arrivent de tous les départemens sont dans les mêmes principes, & n'ont, outre cela, toutes qu'un vœu, celui de voir enfin la république françoise heureuse par l'organisation d'un gouvernement assis sur les droits éternels de l'homme.

COMMUNE DE PARIS.

Du 8 janvier.

Quelques réclamations se sont élevées sur la rédaction du procès-verbal de la veille. Boucher-René s'est plaint de ce que le secrétaire avoit affecté de n'y désigner Villette que par son prénom de *Charles*, tandis que tous les membres du conseil y étoient qualifiés du titre de *citoyens*; il a cru voir dans cette affectation une partialité indigne d'une grande assemblée. Le secrétaire a répondu qu'un arrêté du conseil défendoit d'insérer cette qualification dans le procès-verbal, & qu'en conséquence il étoit prêt à la rayer par-tout où elle se trouveroit. Sur cette observation, l'ordre du jour a été adopté.

Pendant cette petite discussion, un membre s'étoit permis de parler le chapeau sur la tête: le président le lui a fait observer; mais le membre au chapeau, le renfonçant dans sa tête, a soutenu que tout républicain devoit parler ainsi; que le républicanisme excluait toute politesse, toute cérémonie.

L'on a fait ensuite la lecture de deux lettres, l'une du directeur du département, qui prie le conseil de lui envoyer, au terme de la loi, son avis motivé sur les passe-ports qu'il a cru devoir refuser. Après quelques débats, le conseil a chargé de ce soin sa commission des passe-ports. Il a arrêté en outre, sur la motion d'un des membres de cette commission, qu'il seroit écrit aux municipalités des villes maritimes, pour les inviter à surveiller les individus qui leur demandent des passe-ports pour Londres & l'Angleterre. La seconde lettre étoit du ministre de l'intérieur: elle ne contenoit que des détails sur des réparations & des dépenses à faire à l'hôtel national des Invalides; elle a été renvoyée au corps municipal.

L'un des commissaires chargés de vérifier le compte des dépenses du Temple a lu un long mémoire sur ces dépenses. Ce mémoire a été renvoyé au procureur de la commune, pour le vérifier lui-même & donner ensuite ses conclusions.

Actes de divorce prononcés à la maison commune.

Entre Marie-Charlotte Loménie, & François-Hervé Carbonel-Canisy, colonel, émigré;

Françoise-René Carbonel-Canisy, & François-Claude-Marie Briqueville, major, émigré.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Treilhard.)

Séance extraordinaire du soir, du lundi 7 janvier.

Presqu'à l'ouverture de cette séance extraordinaire, le citoyen Chaumet, procureur de la commune de Paris, a comparu à la barre; il avoit été mandé, par un décret rendu dans la séance du matin, afin de rendre compte des motifs qui avoient fait citer devant le tribunal de police municipale Charles Villette, membre de la convention. Chaumet a dit que, par un arrêté pris le 28 décembre, en son absence, la commune avoit décidé que Charles Villette seroit poursuivi devant qui de droit, pour avoir publié une lettre dans laquelle on remarquoit des expressions peu civiques & déloyales au peuple de Paris; que trouvant cet arrêté contraire aux principes, il l'avoit fait révoquer par la commune le sur-lendemain, mais que, par une méprise ou une prévarication dont des officiers subalternes étoient seuls coupables, ce second arrêté n'avoit pas été publié à tems, & n'avoit pu suspendre les mesures prises pour l'exécution du premier. Plusieurs membres ont demandé que les honneurs de la séance fussent accordés au procureur de la commune: la convention a rejeté cette motion, & Chaumet s'est retiré. Un tumulte excessif a suivi cette décision. Dussaulx a pris la parole pour dénoncer un cartel proposé au citoyen-député Chambon, par Léonard-Bourdon son collègue: Dussaulx ayant été accablé par de fortes clameurs & par des interpellations bruyantes, a déclaré, dans un mouvement passionné, qu'il donnoit sa démission. La convention n'a rien décidé sur cet acte de Dussaulx, & il paroît que lui-même n'insistera pas sur une démarche qui n'étoit pas le résultat de la réflexion.

Les citoyens de Saint-Denis ont fait, relativement aux billets de confiance, des observations qui ont été renvoyées à plusieurs comités réunis.

La commune de Nantes a envoyé une adresse dans laquelle on invite la convention à ne jamais se laisser dominer par ceux qui voudroient influencer ses délibérations. Le conseil du département des Bouches-du-Rhône déclare dans une adresse qu'aucune considération politique ne doit empêcher les représentans du peuple de prononcer sur le sort du ci-devant roi. La convention a ordonné l'impression de ces deux adresses, & l'envoi dans les départemens.

Séance du mercredi 9 janvier.

Le ministre de l'intérieur a fait part à la convention des renseignemens qu'il s'est procurés sur les motifs de l'arrestation des deux navires chargés de bled pour la France: cette arrestation faite sur la Tamise, par ordre du ministère anglais, paroît avoir eu pour cause le défaut de caution de la part des commissionnaires: Roland annonce qu'il a communiqué ce fait au ministre des affaires étrangères. Cette lettre a été revoyée au comité diplomatique.

Le conseil exécutif provisoire, en envoyant la liste des commissaires qu'il a nommés pour faire exécuter dans la Belgique, le décret des 15 & 17 décembre dernier, rend compte par écrit des mesures qu'il a prises pour hâter cette exécution.

Une autre lettre du ministre de l'intérieur a été lue ensuite; Roland déclare que son intention étoit de venir à la convention exposer verbalement les explications qu'il croyoit

devoir lui faire; mais qu'il a été arrêté par la crainte d'être l'occasion de débats tumultueux. Le ministre dit que tout est en règle dans son administration, & qu'il désire que ce soit de l'accuser sans le calomnier: il observe aussi qu'il ne doit pas être responsable des opérations des autres ministres, sur lesquelles il n'auroit pas délibéré dans le conseil; & qu'il n'est pas dans son caractère de céder aux dégoûts dont on voudroit l'accabler, parce qu'il est incommode aux gens qui ne lui ressemblient pas. « Je déclare, dit-il, en terminant la lettre, que je braverai l'orage & que je continuerai de remplir mes fonctions, jusqu'à ce que la nation, lassée de mes services, reconnoisse qu'elle n'en a plus besoin ».

Après quelques débats relatifs à cette lettre, la convention a décrété. 1°. que le compte du conseil exécutif sur le décret du 15 décembre, & la lettre de Roland, seront imprimés & renvoyés aux comités chargés de cette partie; 2°. que les ministres présenteront collectivement un tableau général de la situation intérieure & extérieure de la république. 3°. Chaque ministre rendra un compte particulier de son administration, qu'il déposera au comité des dépenses. 4°. La convention autorise les ministres de l'intérieur, de la justice & des contributions publiques à faire imprimer leurs comptes particuliers.

Les commissaires de la convention dans le département du Bas-Rhin écrivent que leurs efforts seront couronnés du succès; mais que les prêtres fomentent la discorde & le fanatisme.

Toutes les autorités s'organisent paisiblement & avec promptitude dans le département du Mont-Blanc; les commissaires, qui l'annoncent à la convention, demandent en même tems des piques & des fusils pour armer les citoyens. Montesquieu a laissé l'armée des Alpes dans la plus grande détresse pour les effets d'équipement. Le roi de Sardaigne se dispose, dit-on, à se mettre à la tête de son armée.

(La suite à demain.)

MONESTIER, rédacteur des articles de la Convention nationale.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792, lettre A.

Cours des changes d'hier.

Table with 2 columns: City and Exchange Rate. Includes Amsterdam, Cadix, Hambourg, Gènes, Londres, Liyourne, Madrid, Lyon.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 9 janvier 1793, l'an 2°, de la république.

Table with 2 columns: Description of financial instrument and its value. Includes Actions des Indes, Portion de 1600 liv., Emprunt de 100 liv., etc.

CONTRATS.

Table with 2 columns: Description of contract and its value. Includes Première classe, Seconde classe, Troisième classe, Quatrième classe.